



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFECTURE DE LA SOMME

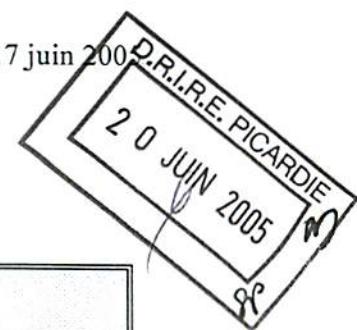
Amiens, le 17 juin 2005

Direction des Actions  
Interministérielles

Urbanisme et Environnement  
3<sup>me</sup> Bureau

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CESSATION PARTIELLE D'ACTIVITÉ**



Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.C.A. « AGRO PICARDIE », siège social : rue de l'Île Mystérieuse, B.P. 22 à BOVES (80440), de sa déclaration du 31 mai 2005 relative à la mise à l'arrêt définitif et à la destruction du transformateur électrique à base de polychlorobiphényles (PCB) installé sur le site du centre de stockage de céréales implanté sur le territoire de la commune de SALEUX, au lieu-dit « Le Capron », parcelles cadastrées section AA n° 2 à 5.

Ce transformateur, relevant du régime de la déclaration au titre de la rubrique 1180.1 de la nomenclature des installations classées, était intégré dans l'arrêté préfectoral du 8 janvier 1992.

Pour le préfet et par délégation :  
L'affachée, adjointe au chef de bureau,



Copie adressée à :

- ⇒ Monsieur le maire de SALEUX
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Madame PERRON, inspectrice des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme